

Séance
ordinaire du 6
décembre 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SIXIÈME (6^E) JOUR DU
MOIS DE DÉCEMBRE DEUX-MIL-VINGT ET UN (2021) À COMPTER DE 20 H
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Jérôme Boucher et Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

21.12.577

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

21.12.578

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 à 20 h.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

Comptes réguliers : 885 182,11 \$
Comptes préautorisés : 525 303,95 \$

ADMINISTRATION

5. Motion de félicitations à monsieur Claude Bélisle.
6. Appui de la Ville de Mont-Joli à la MRC de La Mitis pour le dépôt d'un projet dans le cadre du volet 4 — soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

FINANCES

7. Dépôt des rapports d'audit portant sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

8. Avis de motion d'un règlement concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Mont-Joli.
9. Dépôt du projet de règlement 2021-1472 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la ville de Mont-Joli remplaçant et abrogeant le règlement 2018-1381.
10. Avis de motion d'un règlement relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes.
11. Dépôt du projet de règlement 2021-1471 relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes.
12. Avis de motion d'un règlement relatif à un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Mont-Joli — crédit de taxes à la rénovation.
13. Dépôt du projet de règlement 2021-1470 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Mont-Joli – crédit de taxes à la rénovation.
14. Autorisation de prolongation de l'offre d'achat pour le 300, avenue du Sanatorium.
15. Autorisation de versement de dons.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

16. Autorisation de changement de statut de « salarié en probation » à « salarié temporaire » pour madame Nancy Guimond.

TRAVAUX PUBLICS

17. Autorisation d'achat d'un corrélateur acoustique.
18. Autorisation d'octroi d'un mandat à la firme Activa Environnement.
19. Autorisation de paiement — réfection de la voirie et du prolongement de l'aqueduc de l'avenue du Sanatorium et de la réfection de la voirie sur le Chemin de peupliers – recommandation de paiement no 5.

URBANISME

20. Dépôt du procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2021 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
21. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 355, avenue du Sanatorium.
22. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1160, rue Blanchet.
23. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour lot projeté 6 481 662.

AFFAIRES NOUVELLES

24. Ratification de mandat d'honoraires professionnels supplémentaires à la firme Tetra Tech pour le projet de réfection de l'hôtel de ville.
25. Période de questions.
26. Clôture et levée de l'assemblée.

21.12.579

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021 À 20H

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 à 20 h ;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 22 novembre 2021 à 20 h en sa forme et teneur.

21.12.580

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 885 182,11 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 525 303,95 \$.

ADMINISTRATION

21.12.581

MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR CLAUDE BÉLISLE

CONSIDÉRANT QUE le 24 décembre prochain, à la messe de minuit, M. Claude Bélisle, organiste bien connu de Mont-Joli, officiera derrière l'orgue de l'église Notre-Dame-de-Lourdes pour une 70^e année consécutive ;

CONSIDÉRANT QUE l'organiste âgé de 92 ans n'a jamais manqué une seule messe de Noël au cours de toutes ces années ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un fait remarquable qui témoigne de l'amour et de la fidélité du musicien pour son art et sa paroisse ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adresse une motion de félicitations à M. Claude Bélisle pour la 70^e messe de minuit qu'il s'apprête à officier, avec toujours la même rigueur et la même générosité.

21.12.582

APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA MRC DE LA MITIS POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU VOLET 4 — SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération inter municipale du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Métis-sur-Mer, Mont-Joli, Padoue, Price, St-Charles-Garnier, Saint-Donat, Saint-Gabriel, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis, Sainte-Angèle-de-Méridi, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-d'Arc et Sainte-Luce désirent présenter un **PROJET PILOTE** pour embaucher une ressource d'accompagnement au niveau de la gestion des compétences municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Thibault , appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli s'engage à participer au **PROJET PILOTE** pour embaucher une ressource d'accompagnement au niveau de la gestion des compétences municipales ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC de La Mitis organisme responsable du projet.

FINANCES

21.12.583 DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

La greffière dépose aux membres du conseil les rapports de la Vice-Présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec portant respectivement sur les audits de conformité concernant l'adoption du budget (municipalités de moins de 100 000 habitants) et l'adoption du programme triennal d'immobilisations (municipalité de moins de 100 000 habitants) publiés en novembre 2021.

21.12.584 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LES ZONES SITUÉES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la ville de Mont-Joli.

21.12.585 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1472 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LES ZONES SITUÉES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE MONT-JOLI REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2018-1381

Le conseiller Denis Dubé dépose le projet de règlement 2021-1472 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la ville de Mont-Joli remplaçant et abrogeant le règlement 2018-1381.

Ce projet de règlement instaure un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur délimité et permet d'octroyer un crédit de taxes pour les catégories d'immeubles admissibles. Le programme de crédit de taxes s'étale sur 3 ans débutant en 2022 pour se terminer en 2024 dans les secteurs à l'intérieur duquel la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans et dont la superficie est composée de 25 % de terrains non bâtis.

Les bâtiments à vocation résidentielle et commerciale sont admissibles à l'exception des bâtiments accessoires. Le crédit de taxes s'applique sur la majoration de l'évaluation foncière occasionnée par cette nouvelle construction et vise seulement la taxe foncière générale. Ledit crédit ne s'applique pas au déménagement d'un bâtiment principal situé sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

Le règlement régit les conditions du versement de crédit de taxes, la transférabilité, le montant accordé, les exclusions, les cas spéciaux, la demande, le respect des conditions, le règlement des différends et les dispositions transitoires.

21.12.586 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes.

21.12.587 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1471 RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2018-1384

Le conseiller Denis Dubé dépose le projet de règlement 2021-1471 relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes.

Ce projet de règlement instaure un programme d'aide aux entreprises sous forme de crédits de taxes. Le territoire d'application est celui inscrit au règlement de zonage incluant les secteurs des parcs Industriels Pierre de Bané et Julien-Bouchard où l'implantation, la relocalisation, l'agrandissement ou la modernisation des immeubles admissibles au programme est autorisé conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le règlement édicte les règles d'application, le délai de présentation de la demande, les activités et les secteurs admissibles, les conditions d'admissibilité, le contenu de la demande, les conditions, les travaux admissibles, les critères de priorité, la valeur de l'aide financière, la nature de l'aide financière, l'application du crédit de taxes, les restrictions, les modalités de versements, la substitution d'usages, le transfert de l'aide, la variation de la valeur imposable, la non-admissibilité ainsi que le remboursement de l'aide financière.

21.12.588

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LES ZONES SITUÉES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE MONT-JOLI — CRÉDIT DE TAXES À LA RÉNOVATION

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Mont-Joli — Crédit de taxes à la rénovation.

21.12.589

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1470 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LES ZONES SITUÉES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE MONT-JOLI – CRÉDIT DE TAXES À LA RÉNOVATION ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2018-1385

Le conseiller Alain Thibault dépose le projet de règlement 2021-1470 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la ville de Mont-Joli – crédit de taxes à la rénovation.

Ce projet de règlement instaure un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur délimité et permet d'octroyer un crédit de taxes pour les catégories d'immeubles admissibles. Le programme de crédit de taxes à la rénovation s'étale sur 3 ans débutant en 2022 pour se terminer en 2024 dans les secteurs à l'intérieur duquel la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans et dont la superficie est composée de 25 % de terrains non bâtis.

Les bâtiments à vocation résidentielle sont admissibles à l'exception des bâtiments accessoires. Le crédit de taxes s'applique sur la majoration de l'évaluation foncière occasionnée par la rénovation et vise seulement la taxe foncière générale. Le crédit de taxes n'est pas applicable sur les tarifs et autres compensations ainsi que les taxes spéciales imposées par la Ville. Le crédit de taxes ne pourra excéder l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation du bâtiment après la fin des travaux.

Le règlement régit les conditions du versement de crédit de taxes, la transférabilité, le montant accordé, les exclusions, les cas spéciaux, la demande, le respect des conditions et le règlement des différends.

21.12.590

AUTORISATION DE PROLONGATION DE L'OFFRE D'ACHAT DU 300, AVENUE DU SANATORIUM

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la prolongation de l'offre d'achat entre la MRC de la Mitis et la Ville de Mont-Joli pour le 300, avenue du Sanatorium. L'acte de vente devra être signé dans les 30 jours suivant la réception de la réponse du ministre de l'Éducation ou au plus tard le 31 mars 2022.

21.12.591 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Club des 50 ans et plus	Aide financière	1 000 \$
Cosmoss	Gala Persévérance scolaire	200 \$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

21.12.592 AUTORISATION DE CHANGEMENT DE STATUT DE « SALARIÉE EN PROBATION » À « SALARIÉE TEMPORAIRE » POUR MADAME NANCY GUIMOND

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de modifier le statut de madame Nancy Guimond de « salariée en probation » à « salariée temporaire », la période de probation ayant été complétée.

TRAVAUX PUBLICS

21.12.593 AUTORISATION D'ACHAT D'UN CORRÉLATEUR ACOUSTIQUE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un corrélateur acoustique à la firme Stelem, et ce, au coût de 14 495 \$ plus les taxes.

21.12.594 AUTORISATION D'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME ACTIVA ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un mandat à la firme Activa Environnement pour la préparation et le dépôt d'une demande d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de pouvoir exploiter un site permanent d'entreposage et de conditionnement de résidus d'asphalte, de béton, de matériaux granulaires et débris de construction dans le parc industriel Pierre-De-Bané, et ce, pour un montant de 9 758 \$ plus les taxes.

21.12.595 AUTORISATION DE PAIEMENT — RÉFECTION DE LA VOIRIE ET DU PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC DE L'AVENUE DU SANATORIUM ET DE LA RÉFECTION DE LA VOIRIE SUR LE CHEMIN DE PEUPLIERS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 5

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard et Fils Itée a présenté une demande de paiement no 5 pour la réfection de la voirie et du prolongement de l'aqueduc de l'avenue du Sanatorium et de la réfection de la voirie sur le chemin des Peupliers au montant de 298 093,59 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte correspond à la libération de la retenue de 5 % ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 5 et la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 5 au montant de 298 093,59 \$ incluant les taxes à Les Excavations Léon Chouinard et Fils Itée.

URBANISME

21.12.596 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2021 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le 18 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Quatre demandes de dérogation mineure.
- Une demande de PIIA.
- Une demande de modification de zonage

21.12.597 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 355, AVENUE DU SANATORIUM

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure dans le but de régulariser les marges de recul avant du bâtiment de 2,72 mètres et 2,85 mètres, considérant que celles-ci devraient être à 6 mètres tels qu'inscrits au règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 22 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour le 355, avenue du Sanatorium.

21.12.598 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1160, RUE BLANCHET

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure dans le but de régulariser les marges de recul du bâtiment pour une future construction et du cabanon existant dont les marges de recul existantes varient de 5,19 mètres à 5,5 mètres ainsi que les marges de recul arrière qui varient de 2,05 à 3,52 mètres contrevenant ainsi au règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE les marges de recul latérales et arrières du cabanon qui varient de 0,14 à 1,37 mètre contreviennent ainsi au règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 22 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour le 1160, rue Blanchet.

21.12.599

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LOT PROJETÉ 6 481 662

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure dans le but de faire l'acquisition d'un lot projeté numéro 6 481 662. La subdivision des lots ferait en sorte que les nouveaux lots projetés numéros 6 481 662 et 6 481 663 seraient dérogoires en profondeur de 23,48 et 25,91 mètres au lieu de 27 mètres tel que prescrit au règlement ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 22 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour le lot projeté 6 481 662.

AFFAIRES NOUVELLES

21.12.600

RATIFICATION DE MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME TETRA TECH POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le mandat d'honoraires professionnels supplémentaires à la firme Tetra Tech pour la réfection de l'Hôtel de ville – ajout de climatisation et ventilation, et ce, pour un montant de 4280\$ plus les taxes.

21.12.601

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

21.12.602

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 20 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière